

l'immigration orientale au point de vue des nations orientales intéressées. Nous en avons conscience. Nous connaissions les négociations qui se poursuivaient entre les gouvernements du Japon et du Canada au sujet de l'impôt de \$500 sur les Chinois. Nous savions qu'il existait une entente entre ce Gouvernement et le gouvernement du Japon, nous avons accepté la parole du premier ministre nous assurant que ces restrictions seraient maintenues et nous n'avons pas protesté contre la ratification du traité.

Le chef de l'opposition fit exactement la même chose. Je ne veux pas qu'il me blâme pour avoir agi comme il a agi lui-même, bien que je me trouvais en brillante compagnie, mais je dois dire qu'ayant appuyé la ratification du traité en 1907, qu'ayant accepté l'assurance du ministre des Postes (M. Lemieux) que les arrangements conclus avec le Japon donnerait satisfaction, ce que nous espérons dans l'intérêt de la Colombie-Anglaise, l'honorable chef de l'opposition ferait montre de plus de logique si, après avoir une fois accepté la ratification de ce traité sans garantie, il voulait au moins attendre le résultat des négociations entamées par le ministre des Postes, au lieu de saisir la Chambre d'une proposition de blâme comme celle-ci. Ce projet de résolution frappe non seulement le Gouvernement mais lui-même, qui est responsable en principe, pour avoir demandé le dépôt de la correspondance sans en communiquer la teneur à la Chambre et pour avoir accepté ce traité sans aucune garantie au sujet de l'immigration. Il me semble, comme je l'ai déjà dit que pour ce qui concerne le chef de l'opposition, sa critique contre le Gouvernement aurait bien plus de poids si elle n'était si inopportune.

Il aurait eu parfaitement raison il y a un an, lorsque l'on a discuté la ratification du traité, de reprocher au Gouvernement, si ces assurances n'existaient pas qu'aucune précaution n'avait été prise pour protéger notre pays contre la main-d'œuvre japonaise, parce que dans la correspondance que l'on nous a soumise, on ne voit pas la lettre de Nossé. Il aurait eu droit alors de signaler le fait à la Chambre, et je suis certain que s'il l'eut fait, ce traité n'aurait pas été ratifié si le Gouvernement n'avait pas donné les assurances qu'il a données plus tard. Mais, l'honorable chef de l'opposition (M. R. L. Borden) est assez infortuné pour ne pas avoir, à l'appui de sa motion de censure, l'approbation des grands journaux qui ont l'habitude de l'appuyer dans sa politique générale. Le "Star" de Montréal, du 16 janvier, parlant du règlement conclu par le maître général des Postes, disait ce qui suit :

La déclaration de l'honorable M. Lemieux, venant à la suite du rapport de M. Mackenzie King, paraît placer la question japonaise dans une situation aussi favorable que le

Canada puisse désirer. Le gouvernement japonais n'a pas manqué à sa parole.

Nous ne pouvions pas espérer une exclusion plus complète, à moins d'avoir le droit de fermer entièrement l'entrée du Canada aux Japonais, et nous ne pourrions jamais l'essayer tant que le Canada voudra rester en bonnes relations d'amitié et de commerce avec le peuple le plus progressif de l'Orient. Nous devons alors continuer de compter sur la parole de notre allié jusqu'à ce qu'il ait été démontré qu'elle est indigne de confiance.

Telle est l'opinion du "Star" de Montréal. Le "News" de Toronto, qui est reconnu généralement comme un journal indépendant, mais plutôt favorable au chef de l'opposition, s'exprime ainsi :

M. Lemieux a démontré que depuis 1900 jusqu'au premier octobre 1907, le gouvernement japonais a restreint, d'une façon qui a satisfait même la Colombie-Anglaise, son émigration en Amérique. L'année dernière, l'émigration s'est faite en grande partie des îles Hawaï, qui appartiennent aux Etats-Unis. Maintenant que le Canada a fermé cette porte d'entrée, on se trouve en l'état qui existait avant l'automne dernier. Pendant sept ans, le gouvernement japonais a tenu ses engagements à ce sujet, et même la petite émigration du Japon au Canada a été due à des informations données au gouvernement japonais par des intéressés canadiens. Tokio consent à supprimer les compagnies d'émigration et de cette façon à mettre fin au transport de journaliers japonais embauchés pour le Canada.

Le "World" de Toronto, un journal dévoué au chef de l'opposition, approuve très fortement l'arrangement satisfaisant fait par le directeur général des Postes. La "Gazette" de Montréal, un journal qui a toujours été un tory orthodoxe, approuve hautement le règlement obtenu par le directeur général des Postes, et demande qu'on lui accorde un essai loyal et que l'on cesse l'agitation au sujet de cette question. De sorte que le chef de l'opposition, non seulement se condamne pour avoir approuvé la ratification du traité, mais par la motion qu'il propose aujourd'hui, il s'attire la condamnation de tous les journaux conservateurs importants qui ont exprimé leur satisfaction et leur plaisir de l'arrangement que le ministre du Travail a obtenu.

A toute médaille, monsieur, l'Orateur, il y a toujours deux côtés. Dans la province de la Colombie-Anglaise, nous sommes extrémistes sur cette question. La population est entièrement opposée à toute immigration orientale. Les députés de la Colombie-Anglaise ont essayé de faire comprendre à cette Chambre et au Gouvernement, les sentiments qui prévalaient dans cette province. D'un autre côté, nos amis de la gauche, les membres de l'association des manufacturiers, la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique et les autres institutions que l'on sait être en bons termes avec l'opposition sont d'avis contraire. Ils

M. D. ROSS.